

Avis administratifs

Projet de Schéma de Coherence Territoriale (SCoT) des communes du Pays de Saint-Malo du vendredi 20 juin 2025 à 9 h 00 au mercredi 23 juillet 2025 à 17 h 00

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 23 mai 2025, Pierre-Yves Mahieu, président du PETR du Pays de Saint-Malo, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Coherence Territoriale (SCoT) des communes du pays de Saint-Malo arrêté le 28 février 2025.

Objet de l'enquête publique et caractéristiques principales du projet :
La révision du SCoT des communes du Pays de Saint-Malo est conduite par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saint-Malo, sous la responsabilité de son président, Pierre-Yves Mahieu.
L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers dans le cadre de cette révision du SCoT. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération par le PETR, compétent pour prendre la décision.
Le projet de SCoT arrêté en Comité de Pays le 28 février 2025 fixe les orientations générales du développement du territoire et de l'organisation de l'espace d'ici à 2050. Il définit des principes et des choix d'urbanisation, de développement durable et d'aménagement, en mettant l'environnement au coeur du projet.

La révision du SCoT vise notamment à :
- intégrer les nouvelles dispositions réglementaires,
- adapter le SCoT aux enjeux et orientations actualisés qui fondent son projet de territoire,

- et tenir compte des évolutions du territoire du pays de Saint-Malo.
Dates, durée et périmètre de l'enquête publique :
Du vendredi 20 juin 2025 à 9 h 00 au mercredi 23 juillet 2025 à 17 h 00, soit pendant une durée de 34 jours.

Le périmètre de l'enquête publique recouvre celui du pays de Saint-Malo, soit 70 communes regroupées dans quatre EPCI : Saint-Malo Agglomération, CC Bretagne Romantique, CC Côte d'Emeraude, CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Commission d'enquête :
Le tribunal administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

- Présidente : Mme Sophie Le Drean-Quec'h, docteure en médecine vétérinaire et en biologie,
- Membres titulaires :
- Mme Annick Livernaux, ingénieure territoriale en retraite,
- M. Jean-Paul Huby, administrateur général FFP en retraite.

Décisions au terme de l'enquête publique :
Au terme de l'enquête publique le PETR pourra apporter des modifications aux documents soumis à l'enquête publique à la condition que ces modifications résultent des avis émis dans le cadre de la consultation des personnes publiques et commissions concernées et dans le cadre de l'enquête publique. Ces modifications ne doivent pas porter atteinte à l'économie générale du document. Le SCoT ainsi modifié sera soumis à l'approbation du Comité de Pays, par délibération.
Siège de l'enquête publique, lieux d'enquête et consultation du dossier :
Le siège de l'enquête publique est fixé au PETR du Pays de Saint-Malo, 23, avenue Anita-Conti, 35400 Saint-Malo.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :
- en version numérique depuis le registre/enquête publique dématérialisée <https://www.registre-numerique.fr/revision-scot-pays-de-saint-malo>
- en version numérique sur le site internet du PETR du pays de Saint-Malo, à l'adresse suivante : <https://www.pays-stmalo.fr>

- sur un poste informatique au siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur support papier, au siège du PETR du pays de Saint-Malo et dans chacun des lieux d'enquête cités ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
- Saint-Malo Agglomération, 6, rue de la Ville Jégu, 35260 Cancale,
- Communauté de Communes Bretagne Romantique, 22, rue des Coteaux, 35190 La Chapelle-aux-Fitzjéans,
- Communauté de Communes Côte d'Emeraude, Cap Emeraude, 1, esplanade des Equipages, 35730 Pleurfaut,
- Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, Syngery 8, Les Rolandières, 17, rue de la Rouelle, 35120 Dol-de-Bretagne.

Recueil des observations et propositions du public pendant l'enquête :
Le public pourra consigner ses observations et propositions :
- dans les registres d'enquête publique, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, accessibles avec les dossiers d'enquête dans les lieux d'enquête ci-dessus mentionnés,
- dans le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revision-scot-pays-de-saint-malo>

Les observations du public pourront également être adressées par écrit, pendant la période d'enquête publique, à la Présidente de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique : PETR du Pays de Saint-Malo, 23, avenue Anita-Conti, 35400 Saint-Malo ou par voie électronique à l'adresse suivante : revision-scot-pays-de-saint-malo@mail.registre-numerique.fr

En outre, les observations du public pourront être reçues par les membres de la commission d'enquête chargés d'assurer les permanences aux lieux, jours et heures mentionnés ci-après.

Les contributions reçues par voie électronique comme celles transmises par voie postale et celles écrites et/ou reçues par les membres de la commission d'enquête lors des permanences seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé ci-dessus mentionné et consultables en ligne.

Lieux de permanence de la commission d'enquête :
La commission d'enquête publique représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public dans les lieux, jours et horaires suivants :
- vendredi 20 juin 2025, 9 h 00-12 h 00, PETR du Pays de Saint-Malo (siège de l'enquête publique) 23, avenue Anita-Conti, 35400 Saint-Malo,
- lundi 23 juin 2025, 14 h 00-17 h 00, Saint-Malo Agglomération, 6, rue de la Ville Jégu, 35260 Cancale,
- mercredi 25 juin 2025, 14 h 00-17 h 00, Communauté de Communes Côte d'Emeraude, Cap Emeraude, 1, esplanade des Equipages, 35730 Pleurfaut,
- mercredi 2 juillet 2025, 9 h 00-12 h 00, Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, Syngery 8, Les Rolandières, 17, rue de la Rouelle, 35120 Dol-de-Bretagne.

- mardi 8 juillet 2025, 14 h 00-17 h 00, Communauté de Communes Bretagne Romantique, 22, rue des Coteaux, 35190 La Chapelle-aux-Fitzjéans,
- jeudi 10 juillet 2025, 14 h 00-17 h 00, Saint-Malo Agglomération, 6, rue de la Ville Jégu, 35260 Cancale,
- mercredi 16 juillet 2025, 14 h 00-17 h 00, Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, Syngery 8, Les Rolandières, 17, rue de la Rouelle, 35120 Dol-de-Bretagne.

- jeudi 17 juillet 2025, 9 h 00-12 h 00, Communauté de Communes Bretagne Romantique, 22, rue des Coteaux, 35190 La Chapelle-aux-Fitzjéans,
- vendredi 18 juillet 2025, 14 h 00-17 h 00, Communauté de Communes Côte d'Emeraude, Cap Emeraude, 1, esplanade des Equipages, 35730 Pleurfaut,
- mercredi 23 juillet 2025, 14 h 00-17 h 00, PETR du Pays de Saint-Malo (siège de l'enquête publique) 23, avenue Anita-Conti, 35400 Saint-Malo

Consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête :
A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres d'enquête publique seront clos et signés par un membre de la commission d'enquête. Après clôture des registres d'enquête, la commission d'enquête disposera d'un délai de huit jours pour remettre son procès-verbal de synthèse au PETR du Pays de Saint-Malo qui dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

La commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions motivées au PETR et au tribunal administratif dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront mis à disposition du public, pendant un an, au siège du PETR du Pays de Saint-

Malo aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet du PETR du pays de Saint-Malo <https://www.pays-stmalo.fr>, copie sera adressée au siège de chacun des lieux d'enquête et aux préfères d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Le projet de SCoT des communes du pays de Saint-Malo comprend un rapport environnemental qui identifie et expose les incidences notables du projet sur l'environnement et la santé. Le projet de SCoT arrêté a fait l'objet d'une consultation de l'autorité environnementale.

Le rapport environnemental et l'avis de l'autorité environnementale sont intégrés au dossier d'enquête publique. Le projet de SCoT arrêté a également fait l'objet d'une consultation auprès des personnes publiques et commissions concernées. Ces avis sont insérés au dossier d'enquête publique et consultables selon les modalités définies ci-dessus.

7408681101 - AA



Commune de la Boussac

Aliénation de chemins ruraux

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 23 mai 2025 est présentée du 23 juin 2025 au 9 juillet 2025 une enquête publique préalable à la cession de chemins ruraux aux lieux-dits suivants : « Le Befroy », « Le Brégain » et « Caharel ».

M. Jean-Luc DEMONT a été désigné comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie, du lundi 23 juin 2025 au mercredi 9 juillet 2025 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur sera en outre personnellement présent à la mairie : le lundi 23 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, - et le mercredi 9 juillet 2025 de 14 h 00 à 16 h 30.

Le Maire,
Christine FAUVEL

7409009535 - AA



Institution du droit de préemption urbain (DPU)

AVIS

Par délibération n° 25-05-34 en date du 21 mai 2025, le conseil municipal de Roz-Landrieux a décidé d'instituer un droit de préemption urbain.

Cette délibération sera affichée à la mairie de Roz-Landrieux (panneau extérieur) pendant un délai d'un mois à compter du vendredi 30 mai 2025.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

10, rue du Breil - CS 56324 35063 Rennes cedex

Vie des sociétés

7405149501 - VS

SCI CGJT RIVOLI
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation : SAINT-SULPICE-LA-FORÊT, 35250 5, rue Raoul de la Futaye 812 382 802 RCS Rennes

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 28/2/2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Gaëtan TASSEY, demeurant 5 G, rue Raoul de la Futaye, 35250 Saint-Sulpice-la-Forêt, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier qu'ilus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Rennes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur.

7408938701 - VS

DAVID MONTOIS FORMATION
SASU
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 127, boulevard Gambetta 35400 SAINT-MALO

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par assemblée générale extraordinaire du 1 mai 2025, il a été décidé de transférer le siège social au : 22, rue de l'Arkness, 35400 Saint-Malo, à compter du 1 mai 2025.
Modification au RCS de Saint-Malo 908 606 728.

7405520001 - VS

VALORELEC
SAS
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 11, rue de Gallée Z.A. de la Nouette 35160 BRETIEL 921 462 826 RCS Rennes

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 11/11/2024, l'AGE des associés de la SAS VALORELEC a décidé de transférer le siège social du 11, rue de Gallée, Z.A. de la Nouette, 35160 Bretiel au 21, rue Gallée, Z.A. de la Nouette, 35160 Bretiel à compter du 1/11/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Présidente.

7407050301 - VS



Dénomination : **DE JUGON**
Forme : entreprise agricole à responsabilité limitée (EARL)
Siège social : LIEUDIT JURON 35134 COESMES 326 101 193 RCS de Rennes

CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2024, les associés ont décidé de modifier le capital social au : montant de 91 469,41 euros à 82 322,47 euros.
Mention sera portée au RCS de Rennes.

Tarif de référence stipulé dans l'Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,187 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

7408785401 - VS

BEVAÏN KAER
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 5, rue de la Digue 59800 LILLE R.C.S Lille : 984 501 874

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 11 juin 2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société à l'ancienne adresse : 5, rue de la Digue, 59800 Lille.

La nouvelle adresse : 3, impasse de la Papinière, 35400 Saint-Malo.
L'article 4 des statuts a été en conséquence mis à jour.

Suite à ce transfert il est rappelé les caractéristiques suivantes : la société sera désignée immatriculée au RCS de Saint-Malo, M. Fabrice PONCÉ domicilié au 62, cité Am Wenkel à Bertrange 8086 (Luxembourg) demeure président de ladite société.

7408639701 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mordeles du 22 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : PADEL ONLY
Siège social : 10, La Chouannerie, 35310 Mordeles.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2 000 euros.
Objet : la création, la fabrication ainsi que le négoce de vêtements et d'articles pouvant être utilisés directement ou indirectement dans le domaine du sport.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Philippe LEMAITRE, demeurant 26, rue Jean-Bras, 35200 Rennes.

Directeur général : M. David DESLANDES, demeurant 10, La Chouannerie, 35310 Mordeles.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis
Le Président.

7408604101 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 9 mai 2025, à Rennes.

Dénomination : 4042 IMMO.
Forme : société civile immobilière.
Siège social : 10, La Heulvrais, 35150 Janzé.

Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement : la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et, plus généralement la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers.

Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 150 000 euros.
Montant des parts en numéraire : 150 000 euros.

Cession : les parts et agrément : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à l'agrément de tous les associés.

Gérant : M. Sébastien GICQUEL, demeurant 6, avenue Jacqueline de Romilly, 35000 Rennes.

La société sera immatriculée au RCS Rennes.
Pour avis,
Le Gérant.

7408667701 - VS



CLOLUS INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 110, Le Petit-Valet 35310 BRÉAL-SOUS-MONTFORT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bréal-sous-Montfort du 26 mai 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : CLOLUS INVESTISSEMENTS
Siège social : 110, Le Petit-Valet, 35310 Bréal-sous-Montfort.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.

Objet : toutes activités de holding, de prise de participation par tous moyens et de quelque manière que ce soit (souscription au capital, augmentation de capital social, acquisition de titres etc.) dans toutes sociétés ou entreprises quel qu'en soit l'objet ou l'activité et de quelque forme qu'elles soient, investissements en bourse, dans les crypto-monnaies et autres investissements parallèles ;

toutes activités de prestations de services et de conseils en tout domaine au profit de toutes entreprises, constitués ou à constituer, de quelque forme et de quelque objet que ce soit ;

- l'animation de sociétés ou de groupe de sociétés de quelque forme que ce soit ;
- la gestion de trésorerie intra groupe, de portefeuille de titres ;

- l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Quentin CLOLUS, demeurant 110, Le Petit-Valet, 35310 Bréal-sous-Montfort.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis
Le Président.

7408815101 - VS

SCI DU VAL DE CHARVAS

SCI
Au capital de 875 057,26 euros
Siège social : route de Rennes 35350 NOYAL-SUR-VILAINE 389 246 273 RCS Rennes

AVIS DE MODIFICATION

Par un acte unanime du 30 décembre 2024, les associés ont autorisés le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 875 057,26 euros à 787 551,53 euros. Il est divisé en 5 740 parts sociales de 152,45 euros chacune.

Nouvelle mention : le capital est fixé à 875 057,26 euros. Il est divisé en 5 166 parts sociales de 152,45 euros chacune.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 5 166 parts.
Modification sera faite au greffe du TC de Rennes.

Pour avis.